

Image not found or type unknown



Exposition de photos du patrimoine bâti d'un village

Par **cardella**, le **06/03/2012** à **12:10**

Bonjour, y -a t -il un droit des biens immobiliers qui interdise l'exposition de photos de biens ou partie de biens dont on n'est pas propriétaire lors d'une exposition sur le patrimoine bâti d'un village. Il y aurait aussi des épigraphies très anciennes gravées dans la pierre avec des noms. Toutes les photos seront prises d'une voies publiques. Aucun argent en jeu, pas de vente de photos...Merci de votre réponse

Par **NOSZI**, le **06/03/2012** à **12:35**

Bonjour,

Oui il y a ce que l'on appelle le "droit à l'image des biens" qui peut nécessiter que vous demandiez l'autorisation des propriétaires des biens photographiés pour votre exposition.